

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail (CAT)

Désignation des représentants de la Commune au comité syndical

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail a été créé en 1970.

Il est administré par un comité syndical dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison de trois délégués pour la Commune d'Ivry.

Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

Je vous propose de désigner les délégués représentant la Commune au comité syndical du syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail (CAT)

Désignation des représentants de la Commune au comité syndical

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-6 et L. 5212-7,

vu sa délibération du 8 avril 1970 et l'arrêté préfectoral du 4 août 1970 décidant entre les communes de Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Thiais et Choisy-le-Roi, la création d'un syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail,

vu les statuts de ce syndicat, notamment l'article 7,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner de nouveaux délégués, soit trois titulaires, au comité syndical du syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail (CAT),

vu les résultats du vote auquel il a été procédé,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail :

- Rabah LACHOURI
- Sylvain BARON
- Hervé RIVIERE.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 MARS 2008